Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

Yvon Marcoux de la susdite municipalité,

(Directeur général & greffier-trésorier)

QUE:

numéro 453-23 sur la taxation 2023. Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 9 janvier 2023, le règlement

2023 ainsi que les modalités de paiement des taxes. L'objet de ce règlement est de fixer les différents taux de taxe et tarifications pour

Le conseil municipal a adopté lors de la séance du 9 janvier 2023 le règlement 454-23 décrétant l'ouverture de la rue Chabot sur le lot 6523076.

construction d'un CPE et de jumelés. La rue sera accessible dès que la construction des infrastructures sera terminée L'objet de ce règlement est de l'ouverture d'une nouvelle rue pour permettre la

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement en se présentant au bureau municipal situé au 111, rue Principale à Sainte-Hénédine aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Hénédine ce 11ème jour du mois de janvier deux mille vingt-trois.

Yvon Marcoux,

Directeur général, greffier-trésorier